

**Province de Québec**  
**MRC Lac-Saint-Jean-Est**  
**Municipalité d’Hébertville-Station**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Hébertville-Station, dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 4 juillet 2022 à 19h30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire  
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1  
M. Robin Côté, conseiller # 2  
M. Russel Girard, conseiller # 3  
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4  
M. Pascal Vermette, conseiller # 5  
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale.

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.A) *Lecture et acceptation de l’ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séance ordinaire du 6 juin & séance extraordinaire du 13 juin 2022;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séance ordinaire du 6 juin & séance ordinaire du 13 juin 2022.*

**3. DROIT DE PAROLE**

**4. RÉOLUTIONS**

- 4.A) *Autorisation de signature – Monsieur Bryand Tremblay, directeur général adjoint et aux opérations;*
- 4.B) *Dossier d’implantation des compteurs d’eau – Estimé visant une stratégie de communication pour les municipalités partenaires;*
- 4.D) *Projet de la Régie intermunicipale en regroupement de services – Positionnement de la municipalité d’Hébertville-Station;*
- 4.E) *Position officielle de la municipalité au dossier de la CPTAQ no 431672 (Les entreprises Léopold Simard et fils) et mandat à notre procureur;*
- 4.F) *Projet FDT Plan de revitalisation de la municipalité phase I – Demande de bonification de la subvention.*

**5. DON ET SUBVENTION**

- 5.A) *Demande Club Éperlan.*

**6. URBANISME**

*Aucun dossier.*

## 7. **AFFAIRES NOUVELLES**

- 7.A) *Travail de milieu secteur Sud – Demande d'autorisation;*
- 7.B) *Projet éolien Belle-Rivière aux fins de l'appel d'offres A /O 2021-02;*
- 7.C) *Vente partie du lot 4 723 379.*

## 8. **LISTE DES COMPTES**

## 9. **CORRESPONDANCE**

- 9.A) *Huguette Maltais – Remerciements.*

## 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### 1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19h49, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

### 2. **ADMINISTRATION**

#### 2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR** **R.9427.07.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

#### 2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN & SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2022** **R.9428.07.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2022 soit acceptée.

#### 2.C) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN & LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2022** **R.9429.07.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'adoption des procès-verbaux de la séance du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2022 soit acceptée.

### 3. **DROIT DE PAROLE**

Personne ne manifeste le droit de parole.

### 4. **RÉSOLUTIONS**

4.A) **AUTORISATION DE SIGNATURE – MONSIEUR BRYAND TREMBLAY, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET AUX OPÉRATIONS**  
**R.9430.07.2022**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** monsieur Bryand Tremblay, directeur général adjoint et aux opérations de la Municipalité d'Hébertville-Station soit autorisé à signer l'ensemble des chèques de la municipalité en l'absence de la directrice générale.

4.B) **DOSSIER D'IMPLANTATION DES COMPTEURS D'EAU – ESTIMÉ VISANT UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LES MUNICIPALITÉS PARTENAIRES**  
**R.9431.07.2022**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de TACT Communication visant un plan de communication dans le cadre de l'implantation de compteurs d'eau sur le territoire des quatre municipalités partenaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** l'estimé budgétaire de la firme TACT Communication au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables qui sera partagé également entre les municipalités d'Hébertville, Hébertville-Station, Larouche et Saint-Bruno.

4.C) **CLÔTURE DE DÉLIMITATION RUE NÉRON - INSTALLATION**  
**R.9432.07.2022**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande citoyenne de la rue Néron a été émise au conseil afin d'avoir une clôture pour une plus grande intimité;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de l'entreprise Les clôtures du Lac inc.;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE PROCÉDER** à l'installation d'une clôture de 60 mètres à un pied de la ligne de propriété d'un montant de 4 874,94 \$ taxes incluses.

4.D) **PROJET DE RÉGIE INTERMUNICIPALE EN REGROUPEMENT DE SERVICES – POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION**  
**R.9433.07.2022**

**CONSIDÉRANT** un contexte de pénurie de main-d'œuvre et la non-efficience des ressources en place dans le monde municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Bruno et la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix travaille conjointement à un projet de Régie en regroupement de services administratifs ayant pour finaliser le déploiement des compétences déjà en place et l'amélioration continue de la qualité du service au citoyen;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** invitation a été lancée aux maires et directions générales des municipalités du secteur Sud pour présenter la démarche le 28 avril dernier;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** rencontre a eu lieu le 20 juin dernier aux membres du conseil d'Hébertville-Station;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir dans le contexte actuel et d'avoir la possibilité de participer à un processus d'amélioration de la performance de notre organisation.

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station désire intégrer la démarche aux côtés de la municipalité de Saint-Bruno et de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix afin de voir à la faisabilité d'une démarche de regroupement de services.

**DE** voir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour des subventions ou voir à bonifier celle déjà existante en lien avec la présente démarche.

4.E) **POSITION OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION AU DOSSIER DE LA CPTAQ NO 431672 (LES ENTREPRISES LÉOPOLD SIMARD ET FILS INC.) ET MANDAT À UN PROCUREUR**  
**R.9434.07.2022**

**ATTENDU** l'entente intermunicipale concernant le projet commun d'approvisionnement en eau potable intervenue le 23 mars 2009, entre les municipalités de Larouche, Hébertville-Station et Saint-Bruno, par laquelle la Municipalité de Saint-Bruno est désignée responsable de la mise en place, de la construction, de l'exploitation et de l'opération du système intermunicipal d'alimentation en eau potable;

**ATTENDU** les énoncés contenus à la Résolution numéro 173.06.21 adoptée lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno, tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021, à 19h30;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Hébertville-Station adhère à ces énoncés et à cette résolution de la Municipalité de Saint-Bruno et souscrit sans réserve à la position et aux démarches et représentations de celle-ci auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), au dossier numéro 431672 (Les Entreprises Léopold Simard et Fils inc.);

**ATTENDU** que la Municipalité d'Hébertville-Station s'objecte à la poursuite et à l'agrandissement de l'exploitation de la sablière située sur le lot 4 685 391 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, en raison du niveau de vulnérabilité élevé des aires de protection des eaux et des risques associés aux activités d'extraction et de production de granulats présents dans l'aire de recharge.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la Municipalité d'Hébertville-Station confirme qu'elle s'objecte à la poursuite et à l'agrandissement de l'exploitation de la sablière située sur le lot 4 685 391 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-

Est, et que le mandat soit donné au procureur de la municipalité, M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron de l'étude Simard Boivin Lemieux, s.e.n.c.r.l., pour représenter la Municipalité d'Hébertville-Station auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), au dossier numéro 431672 (Les Entreprises Léopold Simard et Fils inc.), en vue de faire valoir cette position et pour prendre et faire toutes les démarches et représentations requises à ces fins.

4.F) **PROJET FDT PLAN DE REVITALISATION DE LA MUNICIPALITÉ  
PHASE I – DEMANDE DE BONIFICATION DE LA SUBVENTION  
R.9435.07.2022**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des coûts des matériaux et de transports reliés au projet de la phase I de la revitalisation de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire procéder au réajustement de la demande initiale au Fonds de développement des territoires;

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE DEMANDER** à la MRC de bonifier la subvention de la demande initiale et ainsi augmenter le montant de la part municipale;

À défaut de pouvoir procéder, que la municipalité puisse déposer une nouvelle demande au FRR afin de réactualiser le projet.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer tous les documents avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour rendre cette modification effective ou la nouvelle demande le cas échéant.

**5. DON ET SUBVENTION**

5.A) **DEMANDE CLUB ÉPERLAN  
R.9436.07.2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Éperlan tient leur évènement annuel et désire une participation financière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité émette un chèque au montant de 200 \$ au Club Éperlan pour la tenue de leur évènement.

**6. URBANISME**

Aucun dossier.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.A) **TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD – DEMANDE  
D'AUTORISATION  
R.9437.07.2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette, appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu unanimement;

**D'AUTORISER** l'organisation du travail de milieu secteur Sud de tenir une activité « squeegee » le mardi 5 juillet prochain de 10h à 14h sur le stationnement de l'église Saint-Wilbrod.

7.B) **PROJET ÉOLIEN BELLE-RIVIÈRE AUX FINS D'APPEL D'OFFRES**  
**A/O 2021-02**  
**R.9438.07.2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a, entre autres, lancé l'appel d'offres A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts (MW), le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (l'« **Appel d'offres** »);

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la Municipalité est compris dans celui de la municipalité régionale de comté Lac-Saint-Jean-Est (la « **MRC** »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité constitue un milieu local aux termes des documents d'Appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**Algonquin Power Co. ou l'une de ses sociétés affiliées (le « **Soumissionnaire** ») et Val-Éo, coopérative de solidarité ou l'une de ses sociétés affiliées (« **Val-Éo** ») souhaite déposer, avec l'appui de la Municipalité, une soumission (la « **Soumission** ») portant sur une ou plusieurs variantes du projet éolien Belle-Rivière, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien situé sur le territoire de la MRC et des municipalités de St-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville et Hébertville-Station d'une puissance maximale approximative de 50 MW ou 100 MW (ou jusqu'à 130 MW en utilisant des éoliennes ayant des capacités supérieures) (le « **Projet** »);

**CONSIDÉRANT QUE** le développement de l'énergie éolienne s'inscrit dans le cadre d'un développement durable permettant des retombées intéressantes pour la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'Appel d'offres, afin de développer, exploiter et posséder ledit Projet, et d'exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité, le Soumissionnaire et Val-Éo, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs entité(s) juridique(s) distincte(s) à être créées, s'engagent à constituer une société en commandite (la « **Société** »);

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'Appel d'offres, le Soumissionnaire et Val-Éo s'engagent à ce que la Société verse aux collectivités locales qui administrent le territoire où serait implanté le parc éolien (les « **Collectivités locales** »), des paiements fermes proportionnels aux mégawatts installés sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Soumissionnaire et Val-Éo s'engagent à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale du Projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les Collectivités locales où il est implanté et donc son appropriation plus harmonieuse par ces Collectivités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** le Soumissionnaire et Val-Éo ont l'intention de signer prochainement une entente de participation attestant leur partenariat ainsi que leurs conditions et modalités de participation à l'Appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité administre une partie du territoire où sera implanté le parc éolien;

**CONSIDÉRANT QUE** les présentes résolutions constituent un élément essentiel au dépôt d'une soumission conforme à l'Appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette, appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu unanimement;

1. Le préambule fait partie intégrante de ces résolutions.
2. La Municipalité, conformément au paragraphe 2.3.6.1 du document d'appel d'offres de l'A/O 2021-02, appuie sans condition le Projet et l'implantation de celui-ci dans les limites de son territoire, le tout sujet toutefois aux règles qui lui sont applicables.

7.C) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 723 379**  
**R.9439.07.2022**

**CONSIDÉRANT** une demande pour l'acquisition d'une partie du 4 723 379 sur une largeur de 8 mètres;

**CONSIDÉRANT** que cedit lot est une propriété de la municipalité et qu'il est présentement utilisé à des fins de passage piéton;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres votants;

Madame Mylène Blackburn s'est abstenue lors de vote, car cette dernière est en conflit d'intérêts;

**DE VENDRE** une partie du lot 4 723 379 sur une largeur de 8 mètres au coût de 10\$ du mètre carré, prix déterminé par la charte préétablie. Les frais d'arpentage et les frais notariés sont à la charge du demandeur.

8. **LISTE DES COMPTES**  
**R.9440.07.2022**

PAYABLES JUIN 2022	
Nom	Montant
JEAN-PHILIP FORTIN	1 500.00
JONATHAN GRENON	1 580.00
ISABELLE GAGNON	1 006.57
MONIKA LAROUCHE	267.25
SIMARD GYNA	696.22
LYNDA T. SIMARD	77.07
ÉMILIE THIBEAULT	59.86
MARIE-PIER CÔTÉ	22.31
VALÉRIE DAUDELIN	100.00
ÉCOLE CURÉ-HÉBERT	250.00
ENGLOBE CORP.	589.25
ENGLOBE CORP.	-589.25
ANDRE VALLÉE	121.81
MICHEL BOUCHARD	459.99
9174-7816 QUÉBEC INC.	2 061.50
BELL MOBILITÉ	146.98
BÉTON RÉGIONAL INC.	413.91

BGM INFORMATIQUE	1 802.76
CANADIEN NATIONAL	326.50
CENTRE DU PNEU SAINT-BRUNO	122.53
COGECO CÂBLE	57.43
DISTRIBUTION PE	140.90
DISTRIBUTION D.L. SECOURS & SÉCURITÉ	164.64
DIVERTI CHAPITEAUX 5 ÉTOILES	7 473.38
ÉMILIE DUCHESNE	250.00
LES ENCANS ROY	1 149.75
GROUPE ENVIRONNEX	842.77
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	4 664.10
FERME RÉGAL	574.88
MICHEL GAUDREAU	305.81
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	4 947.00
GROUPE D-TECH	287.44
DOMINIC HARVEY	63.13
HYDRO-QUÉBEC	2 008.10
IMPORT DÉPÔT	195.58
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	1 640.98
MÉGABURO	341.56
MESSAGERIE D.M.G.	40.25
MICRO-BRASSERIE DU SAGUENAY	2 459.51
MORIN GUY	480.00
MRC LAC-ST-JEAN-EST	55 647.72
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE	108.66
NOVATECHNICA	563.38
NUTRINOR	1 347.84
ALEX POIRIER	2 200.00
PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	599.02
PROPANE MM (NUTRINOR)	326.33
PRO SOUDURE ALMA	2 294.84
RÉGIE INTER. INCENDIE S. SUD	32 037.00
RMR DU LAC-SAINT-JEAN	323.26
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	154.07
SÉCUOR	32.18
SÉCURITÉ MAHIKAN INC.	2 411.03
SERRE DAME NATURE	91.94
SIGNALISATION AUDET	11 566.25
SIGNIS INC.	747.34
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	336.62
MARTIN SIMARD	480.00
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	3 745.62
TETRA TECH QI INC.	596.44
TUVICO	543.05
USINAGE BT	134.52
ÉMILIE VAILLANCOURT	101.68
VALMO ÉLECTRIQUE	2 019.54
LES VARIÉTÉS LCR INC.	155.51
PASCAL VERMETTE	776.76
VIE DE QUARTIER SENC	1 050.00



VISA DESJARDINS	4 208.96
SOUS-TOTAL	163 702.03
SALAIRES NETS	38 166.01
<b>TOTAL</b>	<b>201 868.04</b>

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes à payer soit approuvée.

## 9. CORRESPONDANCE

### 9.A) **HUGUETTE MALTAIS - REMERCIEMENTS**

L'information est diffusée.

## 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Léo Tremblay questionne le conseil au sujet du remplacement de monsieur Fabien Devin. Il émet également la demande pour mettre un poteau supplémentaire pour retenir le panneau de rue de la rue Moreau.

## 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** **R.9441.07.2022**

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 20h13.

---

Monsieur Michel Claveau,  
Maire

---

Madame Marie-Ève Roy,  
Directrice générale